

LA CAMBRE GUIDE DU DOCTORAT EN ART ET SCIENCES DE L'ART

À quoi sert ce guide ?

Ce guide a pour vocation d'aider **les candidat.e.s au doctorat en Art et sciences de l'art, de même que les enseignant.e.s souhaitant encadrer ce type de travail à La Cambre**. Les principales informations utiles pour le dépôt d'un projet de thèse à l'école, de même que pour le suivi d'un doctorat par un promoteur de l'école y sont rassemblées sous une forme synthétique, et classées suivant le déroulement du processus au sein de l'école et de l'université. Ce document à usage interne à l'école ne se substitue pas aux règlements et conventions en vigueur qui seuls ont valeur légale.

Qui peut entamer un doctorat en art ?

Les titulaires d'un Master à finalité approfondie dispensé par une école supérieure artistique ont un accès direct aux études du Troisième cycle, conduisant au titre de Docteur en Art et sciences de l'art (*Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études* de 2013, cité « Décret Paysage »)¹. Les autres cas de figure sont traités sur dossier. En pratique, d'une part La Cambre a signé une *Convention-cadre de collaboration* avec l'ULB/Université libre de Bruxelles pour la bonne organisation du doctorat², d'autre part l'université s'appuie sur le *Règlement du doctorat* détaillant l'ensemble des dispositions réglementaires³. Plus concrètement, un *Vade-mecum* est enfin disponible pour accompagner le parcours des doctorants⁴.

¹ On notera l'existence de dispositions particulières pour les titulaires d'un autre type de Master, en Belgique ou à l'étranger, mais il s'agit donc de cas particuliers d'équivalence de titres, à traiter individuellement.

² Voir http://philoscsoc.ulb.be/sites/default/files/convention_la_cambre.pdf

³ Voir <https://portail.ulb.be/fr/recherche/doctorat/reglement-du-doctorat>.

⁴ Voir http://philoscsoc.ulb.be/sites/default/files/vade-mecum_doctorat_ed20.pdf.

Ces documents contiennent toutes les informations nécessaires au/à la doctorant.e une fois son projet de doctorat validé par l'école : ils représentent la source officielle d'information que nous les invitons à consulter attentivement !

Qu'est-ce qu'un doctorat en art ?

La particularité du doctorat en Art et sciences de l'art est double. Premièrement, **la thèse n'est pas que théorique** : elle se divise en une partie théorique et une partie pratique, étroitement articulées l'une avec l'autre. C'est-à-dire que la recherche est menée non pas sur un sujet extérieur mais en liaison avec la pratique artistique du/de la doctorant.e. Bien entendu, il ne s'agit pas de présenter un catalogue commenté de son œuvre, mais bien d'une recherche originale élaborant une réflexion critique sur le processus créatif. Deuxièmement, **la thèse n'est pas dirigée par une seule personne** : elle nécessite une collaboration entre un.e Promoteur.e de l'université (garant de la partie théorique) et un.e Co-promoteur.e de l'école supérieure artistique (garant de la partie artistique).

Comme tous les doctorats, le doctorat en art se compose d'une part d'une **formation doctorale** à la recherche (acquisition d'une expérience de la recherche et de compétences scientifiques), d'autre part d'une **thèse de doctorat** (dissertation originale fondée sur un travail de création, tous deux présentés publiquement). Les travaux relatifs à la préparation d'un doctorat correspondent à 180 crédits (ECTS) : 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse de doctorat. Précisons que le champ de la recherche doctorale en Fédération Wallonie-Bruxelles est divisé en domaines thématiques, représentés par des Écoles doctorales (ED) qui organisent les activités de formation destinées à accompagner le doctorat. Il existe actuellement 22 écoles doctorales, dont celle en Art et sciences de l'art⁵.

Qui peut diriger un doctorat en art ?

Le/La Promoteur.e fait partie, à titre définitif, du corps académique de l'université, le/la Co-promoteur.e fait partie du corps enseignant de l'école – et de préférence professeur.e en atelier dans la mesure où il/elle garantit le volet artistique de la thèse. On insistera donc sur le fait que **tout.e professeur.e d'atelier est de facto compétent.e pour l'encadrement d'un doctorat en art**, en collaboration avec un.e

⁵ Voir <http://artetsciencesdelart.be>.

professeur.e de l'université. En effet, ce travail de co-promotion s'inscrit naturellement dans sa pratique pédagogique habituelle !

En pratique, les promoteur.e.s de thèse s'engagent à suivre, au cours de rencontres aussi fréquentes que nécessaire avec le doctorant, la progression de son travail, à discuter les difficultés rencontrées et les solutions éventuelles, et à débattre des orientations nouvelles que pourrait prendre la thèse au vu des résultats acquis. Ils s'engagent à informer le doctorant des appréciations positives ou négatives ainsi que des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.

Qu'est-ce qu'un Comité d'accompagnement ?

Outre l'encadrement du/de la Promoteur.e et du/de la Co-promoteur.e, le/la doctorant.e est suivi.e par un Comité d'accompagnement de 4 à 6 personnes : les promoteur.e.s, un.e représentant.e de l'université, un.e représentant.e de l'école, et un.e – éventuellement deux – expert.e.s à titre consultatif si nécessaire. Les membres du comité, et tout particulièrement son/sa Président.e, s'engagent à suivre de près le progrès des travaux en cours.

Le comité rencontre le/la doctorant.e en début de thèse, puis *a minima* chaque année en vue de se prononcer sur la réinscription au doctorat. Ses membres sont informé.e.s par les promoteur.e.s et par le/la doctorant.e du projet de thèse et de son contexte, des progrès réalisés comme des difficultés rencontrées. Sur cette base sont fixés les objectifs à atteindre au cours de l'année à venir, de même qu'est composé le programme de la formation doctorale, sur base des compétences disciplinaires et transversales à acquérir.

Comment faire valider un projet de doctorat ?

Vu la spécificité du doctorat en art, l'école a introduit une étape préalable à l'inscription au doctorat à l'université : l'évaluation du projet par une Commission de validation interne. Au début du mois de septembre, les candidat.e.s déposent auprès du Coordinateur du 3^e cycle à La Cambre (recherche@lacambre.be) un dossier contenant la présentation du projet⁶, le travail artistique antérieur et un *curriculum vitæ*. La commission se réunit pour valider ou non les projets. Elle

⁶ Problématique, état de la question, enjeux spécifiques à une recherche fondée sur une démarche artistique ou de création, méthodologie envisagée, corpus, plan de travail et bibliographie + justification du choix des Promoteur.e et Co-promoteur.e.

reçoit le cas échéant les candidat.e.s et leurs promoteur.e.s. Les critères de sélection se fondent sur l'évaluation des réalisations antérieures, du dossier académique et, éventuellement, sur l'expérience professionnelle. La décision finale est communiquée à l'université afin que la Commission des doctorats de la faculté concernée puisse à son tour valider le projet. Cette étape est aussi l'occasion, d'une part, de confirmer le choix des deux promoteur.e.s, et, d'autre part, de former le Comité d'accompagnement et d'en désigner le/la Président.e.

Le/la candidat.e retenu.e peut alors s'inscrire simultanément à la formation doctorale et au doctorat⁷. Cette inscription se fait au niveau central de l'université, auprès du Service des inscriptions. Elle doit être effective pour le 31 janvier au plus tard de l'année académique en cours, suite au paiement à cette date de l'intégralité des droits d'inscription. Ces droits sont complets pour une première inscription et s'élèvent à environ 850,00 €. Les réinscriptions se réduiront par la suite aux frais administratifs d'environ 30 €. On notera que l'inscription au doctorat n'implique pas obligatoirement un financement dédié ni son obtention préalable. Il est donc conseillé de connaître préalablement les modalités d'obtention de bourses spécifiques⁸.

Quel est le parcours d'un doctorant ?

Pour les doctorant.e.s, nous renvoyons à la documentation fournie par l'université (voir *supra* notes 3, 4 et 5). Pour les promoteur.e.s Cambre, nous pointons ci-après quelques balises.

Le Comité d'accompagnement rencontre au moins annuellement le/la doctorant.e pour une évaluation de l'avancement des travaux, afin notamment d'autoriser la **réinscription** pour l'année académique suivante. On notera qu'une thèse peut être suspendue pour une durée déterminée en fonction de circonstances particulières et sur avis motivé du Comité d'accompagnement.

Une **épreuve intermédiaire** obligatoire organisée par le Comité d'accompagnement intervient généralement à mi-parcours, pour faire le point sur l'avancement tant de la formation doctorale que de la recherche théorique et artistique, et ainsi vérifier que les travaux sont en mesure d'aboutir dans les temps.

⁷ Voir <https://www.ulb.be/fr/deposer-votre-candidature/doctorat-1>.

⁸ Voir <https://www.ulb.be/fr/doctorat/financer-sa-these-de-doctorat>.

La réussite de cette épreuve vaut pour 20 crédits de la **formation doctorale**. Les autres crédits sont organisés par le Comité d'accompagnement suivant une grille de pondération et sur base d'une attestation officielle de participation à des séminaires disciplinaires ou interdisciplinaires ou de diffusion des résultats de la recherche (colloques, expositions, etc.), avant d'être validés par l'université.

Au plus tard une année avant la fin de la thèse, un **exposé des recherches** doit être présenté lors du Séminaire annuel des doctorant.e.s en Art et sciences de l'art, organisé par les universités en concertation avec les écoles supérieures artistiques.

L'étape suivante est le **dépôt de la thèse** une fois sa rédaction achevée, après avoir reçu un avis positif des promoteur.e.s. Sur proposition du Comité d'accompagnement, l'université constitue le Jury chargé de l'évaluation, et désigne son/sa Secrétaire et son/sa Président.e.

L'étape finale est la **soutenance de la thèse**. Elle s'organise en deux étapes : une séance à huis clos (« soutenance privée ») d'abord, une séance publique (« soutenance publique ») ensuite. La spécificité du doctorat en Art et sciences de l'art autorise le déplacement du jury hors de l'université pour assister à la présentation du travail artistique dans un espace d'exposition adapté, de même que la possibilité d'étaler la soutenance sur deux jours si nécessaire.

Quels sont les outils disponibles ?

BEAUD, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006

OLIVIER, Lawrence *et alii*, *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005

PIOLAT, Annie, *La recherche documentaire : manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*, Marseille, Solal Éditions, 2002

PRÉGENT, Richard, *Encadrement des travaux de mémoire et de thèse. Conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*, Montréal, Presses internationales polytechniques, 2000

Quelles sont les sources d'informations ?

Site de La Cambre

- <http://www.lacambre.be/fr/formations/doctorat-en-art-et-sciences-de-l-art>

Site de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales

- <https://phisoc.ulb.be/fr/chercheur-e-en-phisoc>

Site de la Faculté de lettres, Traduction et Communication

- <https://ltc.ulb.be/doctorat-1>

Site de l'ULB/Université libre de Bruxelles

- <https://www.ulb.be/fr/la-recherche>

École doctorale en Art et sciences de l'art

- <http://artetsciencesdelart.be>

A/R (Art/recherche) est une asbl réunissant les écoles supérieures artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles : soutien, échange, diffusion, promotion de la recherche en art

- www.art-recherche.be

Qui contacter ?

- La Cambre :

Coordinateur de la Finalité approfondie : **Éric Van Essche**
(recherche@lacambre.be)

- ULB :

Coordinateur interfacultaire auprès de l'École doctorale en Art et sciences de l'art :
Manuel Couvreur (manuel.couvreur@ulb.be)

Responsable administratif pour PHISOC/Faculté de Philosophie et Sciences sociales : **Catherine Frenay** (catherine.frenay@ulb.be)

Responsable administratif pour LTC/Lettres, Traduction et Communication :
Sandie Delnoy (sandie.delnoy@ulb.be)

*